



## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX



### TERMES DE REFERENCE

## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX





## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

### 1. PRESENTATION DU GIM-UEMOA

Le Groupement Interbancaire Monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, « GIM-UEMOA », est la structure de régulation qui gère la monétique interbancaire dans toutes ses dimensions, réglementaires et opérationnelles, dans la zone UEMOA.

Acteur central du système monétique interbancaire régional, le GIM-UEMOA est constitué au sein de l'UEMOA, des Banques, Etablissements Financiers et Postaux, Structures de micro finance, Etablissements de Monnaie Electronique et de la BCEAO, devenue actionnaire majoritaire depuis décembre 2009. Sa création est l'aboutissement du projet de réforme des systèmes et moyens de paiement initié par la BCEAO, dans les huit Etats de l'UEMOA que sont le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Le GIM-UEMOA devient "Organisme International" en 2004 suite à l'accord de siège signé avec le Gouvernement du Sénégal. L'institution a également acquis le même statut au niveau de la Guinée-Bissau en octobre 2010, au Togo en juillet 2011, en Côte d'Ivoire en août 2011, au Mali en mars 2012, au Bénin en novembre 2012, au Niger en février 2013 et au Burkina Faso en juillet 2014.

Le GIM-UEMOA est un Groupement d'Intérêt Economique, à but non lucratif, doté d'un capital de 9 528 790 000 F CFA, réparti entre ses 103 membres, avec la BCEAO comme membre majoritaire à hauteur de 51,42%.

#### 1.1. Objectifs du GIM-UEMOA

Les objectifs du GIM-UEMOA sont de :

- Faire de la carte bancaire GIM le premier instrument de paiement dans la zone UEMOA ;
- Développer de manière efficace les moyens modernes de paiement ;
- Mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétiques, et éviter ainsi la multiplication des investissements, aussi bien humains que matériels ;
- Développer l'interbancaire monétique entre ses membres ;
- Faciliter une large acceptation et utilisation de la carte bancaire ou tout autre moyen de paiement électronique dans la zone UEMOA ;
- Identifier et initier des projets à forte valeur ajoutée autour de la carte bancaire, du téléphone portable, ou tout autre moyen de paiement électronique ;



## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

- Réduire le coût de traitement des transactions ;
- Assurer la sécurité du système et réduire le risque systémique ;
- Renforcer les capacités de négociation auprès des émetteurs internationaux (Visa, MasterCard, Amex, Union Pay, etc.).

### 1.2. Missions et services du GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA est chargé notamment d'assurer :

- La définition et le suivi de la réglementation du système monétique interbancaire ;
- La définition et le suivi des normes techniques de l'interbancaire ;
- L'élaboration de la tarification interbancaire ;
- La représentation des membres auprès des émetteurs internationaux (Visa, MasterCard, Amex...) ;
- La Promotion du système monétique interbancaire ou tout autre moyen de paiement ;
- La veille technologique et réglementaire ;
- La formation des membres.

Du point de vue technique et opérationnel, le GIM-UEMOA met à la disposition des membres :

- des services interbancaires (Interopérabilité nationale, régionale et internationale) ;
- des services délégués (traitements monétiques bancaires par délégation permanente, partielle ou en secours) ;
- des services de paiement centralisé à travers l'exploitation d'un Centre de traitement de commerçant ;
- des services de prépayé à travers une plateforme unique et centralisée de gestion des cartes prépayées ;
- des services complémentaires (Centre d'appel, Personnalisation de cartes, Maintenance de parcs GAB, TPE, Mobile Banking, Paiement en ligne et diverses assistances...).

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION DEMANDEE

### 2.1. Objet de la présente consultation

La présente consultation vise la sélection d'une société de prestation chargée du nettoyage et de l'entretien des locaux du GIM-UEMOA.

### 2.2. Description de la prestation

#### 2.2.1 Présentation des locaux

Les locaux à entretenir sont situés au Lot P10 Ouest Foire, Route de l'Aéroport en face de la cité BCEAO. L'immeuble est composé de quatre (04) étages et d'une annexe et sont constitués sans que la liste ne soit exhaustive :

- d'un parking extérieur ;
- d'un sous-sol
- de trente-six (36) bureaux ;
- de trois (03) salles de réunion ;
- de deux (2) salles d'impression ;
- de trois (03) salles de formation ;
- de cinq (5) cuisines ;
- de neuf (09) salle de stockage (de salle machines, salle secours électrique, salle télécoms, salle GAB, magasins de stock, etc.) ;
- de vingt-quatre (24) toilettes ;
- de parties communes (couloirs, escaliers, etc.).

Une visite des lieux devra être effectuée, pour une meilleure appréciation par le soumissionnaire de la charge de travail et des prestations à offrir.

#### 2.2.2 Profil du soumissionnaire

Pour la présente consultation, il est fait appel à des Sociétés de prestations compétentes et expérimentées, spécialisées dans le domaine du nettoyage professionnel et de l'entretien des locaux.

La société de prestation doit :



## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

- Etre enregistrée au Registre du Commerce (fournir les pièces justificatives) ;
- Etre en règle avec les impôts, la sécurité sociale et l'IPRES (fournir les pièces justificatives) ;
- Jouir d'une stabilité financière (Fournir les pièces justificatives) ;
- Recruter les six (06) agents de surface actuellement engagés par le GIM-UEMOA et les réaffecter avec une rémunération nette de quatre-vingt-quinze mille (95.000) Francs CFA par mois ;
- Former les six (06) agents de surface au nettoyage professionnel afin d'assurer un service de qualité ;
- Posséder l'équipement minimum nécessaire à la bonne exécution du présent contrat ;
- Fournir les produits nécessaires dans le cadre de l'exécution de sa prestation ;
- Assurer le nettoyage quotidien des locaux ainsi que des équipements disponibles (équipements de bureau, réfrigérateurs, micro-ondes, etc.);
- Dépoussiérer les lieux (murs, plafonds, fenêtres, etc.) et lustrer le mobilier de bureau ;
- Assurer le nettoyage des façades internes et externes ;
- Assurer l'entretien phytosanitaire (désinsectisation et dératisation) trois (03) fois dans l'année ;
- Assurer le nettoyage de la vaisselle ;
- Vider et nettoyer les corbeilles à papier et les poubelles à l'extérieur.

### 2.2.3 Heure d'intervention

Les horaires sont :

- Du lundi au vendredi de 6h30 à 17h45

Le nettoyage des locaux sera assuré quotidiennement à partir de 6h30 du matin par six (06) agents. Une permanence par deux (02) agents est également obligatoire. La prestation devra être assurée de manière continue, aucune interruption totale ou partielle du service ne sera admise.

### 2.2.4 Durée de la Mission

La société de prestation sélectionnée devra signer avec le GIM-UEMOA un contrat d'un an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation portant sur la satisfaction relativement à la qualité de service et au respect des engagements.

### 3. CONDITIONS MATERIELLES

La mise à disposition du matériel de nettoyage et des produits d'entretien est à la charge du prestataire.

Le matériel ainsi que les équipements minimums requis pour la bonne exécution du contrat sont déclinés ainsi qu'il suit :

#### 3.1. Matériel pour le nettoyage et l'entretien des locaux :

- Balais, brosses, raclettes ;
- Eponges, chiffons différenciés suivant l'usage (bureaux, sanitaires, vitres, etc.) ;
- Serpillières ;
- Seaux ;
- Aspirateurs à poussière ;
- Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

#### 3.2. Produits d'entretien

Désinfectants, Insecticides ;

Eau de javel ;

Désodorisants ;

Savons liquides pour carrelage ;

Savons liquides pour toilettes ;

Papier hygiénique ;

Blocs WC ;

Gel détartrant pour carrelage et WC ;

Produits de nettoyage pour les vitres ;

Et tout autre matériel utile à la bonne exécution des tâches.

Tous les produits utilisés devront être de bonne qualité et respecter les normes en matière de nettoyage professionnel. Ils devront toujours être disponibles en quantité suffisante pour pouvoir permettre le maintien d'une propreté et d'une hygiène des locaux irréprochables.

### 3.3. Equipements requis pour les agents de surface

Pour des questions d'hygiène et de sécurité les agents de surface intervenant dans le bâtiment devront impérativement être équipés des éléments suivants sans que la liste ne soit exhaustive :

- Deux (02) tenues de travail ;
- Une paire de gants de ménage ;
- Un cache-nez, etc...

## 4. PREPARATION ET PRESENTATION DE LA SOUMISSION

### 4.1. Préparation de la soumission

Pour la préparation de sa soumission et pour toutes informations complémentaires, les sociétés peuvent s'adresser au GIM-UEMOA joignable aux contacts ci-après :

**Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)**

**Adresse : Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport – Face Cité BCEAO**

**Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)**

**Tél. (221) 33 869 95 95 - Fax (221) 33 820 54 65**

**E-mail : [gim-uemoa@gim-uemoa.org](mailto:gim-uemoa@gim-uemoa.org) ; Site internet : [www.gim-uemoa.org](http://www.gim-uemoa.org)**

### 4.2. Présentation de la soumission

Le soumissionnaire fournira dans trois (03) enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

- **L'offre technique** comprendra la présentation de la structure, les services proposés par le soumissionnaire et les références dans le domaine précité. Elle doit être sur support papier en cinq (05) exemplaires. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».
- **L'offre financière** donnera le coût total de la prestation libellé en F CFA en HT et TTC. Elle doit être sur support papier en cinq (05) exemplaires.
- **Un avant-projet de contrat.**



## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le soumissionnaire proposera un avant-projet de contrat de prestation de services.

*[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement audit contrat, que le règlement des litiges sera soumis au centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Dakar à défaut d'un accord amiable. Le contrat est de ce fait régi par la loi sénégalaise. Aucune dérogation ne sera admise.]*

Les trois (03) enveloppes seront insérées dans une grande enveloppe portant les mentions suivantes :

**[Offre pour « Sélection d'une Société de Prestation chargée du nettoyage et de l'entretien des locaux» - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis]**

Et adressée à :

**Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA**

**Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport - Face Cité BCEAO**

**Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)**

Cette grande enveloppe ne devra comporter aucun marquage extérieur permettant de reconnaître le soumissionnaire.

### **4.3. Validité des offres**

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de soixante (60) jours.

### **4.4. Délai et lieu de dépôt**

Les offres devront être déposées au GIM-UEMOA ou envoyées à :

**Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA**

**Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport - Face Cité BCEAO**

**Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)**

La date limite de dépôt des offres est fixée au **19 Novembre 2015 à 16H00**. Toute offre parvenue après la date limite et l'heure indiquées sera considérée comme irrecevable.





## SELECTION D'UNE SOCIETE DE PRESTATION CHARGEE DU NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

### 5. MODALITES DE SELECTION

La Société de prestation sera choisie par une Commission.

**FIN DU DOCUMENT**